

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT D'ARRAS**  
**CANTON DE BAPAUME**  
**Commune de BUCQUOY**

ARRÊTE MUNICIPAL n°42/2025

**Décision de clôture d'une régie communale de recettes**  
**Régie n°106 Recettes Fêtes et Cérémonies**

Le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et R1617-1 et suivants ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°28/2025 du 07 mars 2025 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la décision n°105/2001 du 12 octobre 2001 portant création de la régie recettes fêtes et cérémonies ;

Vu l'arrêté n°133/2022 du 14 novembre 2022 portant nomination des régisseurs Madame LEFEBVRE Dorothee, régisseur titulaire et Madame Muriel POLLART, mandataire suppléant ;

Vu la démission en date du 15 juillet 2024 du régisseur titulaire Madame LEFEBVRE Dorothee ;

**DÉCISION**

**Article 1**

Il est mis fin à la régie d'avances et de recettes instituée auprès du service « recettes fêtes et cérémonies ».

**Article 2**

Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 20 mars 2025.

Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

**Article 3**

La secrétaire générale de mairie et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Fait à Bucquoy, le 20 mars 2025

Le Maire,

Eugène DELAMBRE



Copie du présent arrêté sera affichée aux endroits habituels et transmise à :

- La Préfecture du Pas-de-Calais.